

Electricité

ORES Hainaut

Prix maximum - Clientèle résidentielle non protégée dont le contrat de fourniture a été résilié - AM 01/06/2004

Applicables du 01/07/2018 au 31/12/2018 inclus

Hors TVA

I. Tarif standard

a) Partie variable

c€/kWh	Simple	Bihoraire jour	Bihoraire nuit	Exclusif nuit
Energie	12,535	12,535	7,824	7,825
Transport	3,3420	3,3420	3,3420	3,3420
Distribution	8,5194	8,9709	5,6929	4,8506
Total (hors surcharges)	24,3964	24,8479	16,8589	16,0176

b) Partie fixe

€/an	Simple	Bihoraire jour	Bihoraire nuit	Exclusif nuit
Distribution compteur		14,65		

Le tarif de distribution inclut également une partie fixe (mesurage)

II. Surcharges

c€/kWh	Simple	Bihoraire jour	Bihoraire nuit	Exclusif nuit
Cotisation énergie		0,19261		
Cotisation fédérale*		0,34850		
Redevance de raccordement RW **		0,07500		
Total (surcharges)		0,61611		

Remarques

* La cotisation fédérale (<http://www.creg.be/fr/professionnels/fourniture/cotisation-federale>) doit tenir compte des pertes de réseau et des augmentations forfaitaires. La cotisation fédérale n'est pas soumise à la TVA.

** La redevance de raccordement est uniquement d'application en Région Wallonne (RW) et n'est pas soumise à la TVA.

Electricité

ORES Hainaut

Prix maximum - Clientèle résidentielle non protégée dont le contrat de fourniture a été résilié - AM 01/06/2004

Applicables du 01/07/2018 au 31/12/2018 inclus

TVAC 21 %

I. Tarif standard

a) Partie variable

c€/kWh	Simple	Bihoraire jour	Bihoraire nuit	Exclusif nuit
Energie	15,167	15,167	9,467	9,468
Transport	4,044	4,044	4,044	4,044
Distribution	10,308	10,855	6,888	5,869
Total (hors surcharges)	29,519	30,066	20,399	19,381

b) Partie fixe

€/an	Simple	Bihoraire jour	Bihoraire nuit	Exclusif nuit
Distribution compteur	17,73			

Le tarif de distribution inclut également une partie fixe (mesurage)

II. Surcharges

c€/kWh	Simple	Bihoraire jour	Bihoraire nuit	Exclusif nuit
Cotisation énergie	0,23306			
Cotisation fédérale (non soumise à TVA)	0,34850			
Redevance de raccordement RW (non soumise à TVA)	0,07500			
Total (surcharges)	0,65656			